

de logis sans la permission du seigneur; on devait payer le cens et la taille pour sa maison, pour son terrain, pour sa personne et pour celle de sa femme et de ses enfants.

Et par-dessus tous ces impôts ordinaires venaient les impôts extraordinaires, et les corvées, et les exactions arbitraires, et les réquisitions de chevaux, de charrettes, de meubles et literies, quand le seigneur faisait son entrée, et le crédit forcé pour les denrées et marchandises que le seigneur et ses gens prenaient sans cesse et ne payaient presque jamais. La justice, elle-même, n'était plus qu'une dernière source d'exactions, et la pire de toutes. Les poursuites judiciaires n'étaient plus que le prétexte des officiers du seigneur pour accabler les bourgeois d'amendes ruineuses.

Les habitants de nos villes du Nord, qui avaient souvent essayé en vain de se défendre par des résistances isolées ou des révoltes passagères, comprirent enfin que l'union persévérante fait la force. Dans le Midi, c'était le souvenir des anciennes municipalités romaines, et le souvenir plus ancien des républiques de Rome et de la Grèce, qu'invoquait la révolution. Dans le Nord, ce furent les confréries des Normands, les associations de frères et amis restées en usage chez ces guerriers scandinaves établis en France, qui réveillèrent la mémoire des anciennes associations d'égaux en usage chez les Gaulois et les Germains. Les gens des villes se formèrent d'abord en associations de paix pour aider au maintien de la Trêve de Dieu et pour empêcher les pillages et les violences des malfaiteurs; puis les associations de paix se changèrent en associations de guerre contre les tyrans.

Un beau jour, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre de nos villes, les habitants se lèvent en armes, se saisissent par surprise ou par force des tours ou des remparts, puis se réunissent sur les places publiques, et là se jurent assistance et fraternité, élisent des chefs pour les administrer, leur rendre la justice, et diriger leur défense contre le maître dont ils viennent de rejeter la domination. Ils éri-

voirs. Au nord de Cambrai, les villes flamandes, qui étaient nées libres, pour ainsi dire, étaient organisées selon la tradition des anciennes associations germaniques, appelées les Amitiés, et n'avaient pas eu besoin de faire la guerre contre les comtes de Flandre pour échapper au pouvoir arbitraire.

Au midi de Cambrai, les villes françaises avaient, au contraire, à profiter de l'exemple des Cambraisiens pour s'affranchir, et elles en profitèrent.

Dans la France proprement dite, l'ancien duché de France, ce fut Beauvais qui commença. Beauvais était partagé entre trois seigneurs : le principal était l'évêque; le second était le chapitre épiscopal, qui avait ses privilèges et sa juridiction distincts de ceux de l'évêque; le troisième était le châtelain, dont les prédécesseurs avaient été d'abord des officiers du roi, mais qui était maintenant seigneur d'une forteresse qui commandait l'entrée de la ville. Les bourgeois se soulevèrent contre le chapitre et le châtelain, et proclamèrent la commune avec le consentement et l'alliance de l'évêque, nommé Ansel (1096-1099).

Après la mort de cet évêque populaire, ses successeurs se mirent avec le chapitre et le châtelain contre les bourgeois; mais ceux-ci résistèrent avec persévérance, et réussirent à garder leur commune. La commune de Beauvais était gouvernée par treize pairs électifs. Plus tard, entre les treize pairs, la commune choisit un maire.

A Saint-Quentin, il y eut une réforme au lieu d'une révolution. La comtesse Adèle de Vermandois, veuve de ce comte Hugues, frère du roi Philippe, qui était mort à la croisade, prévint le soulèvement des bourgeois en leur accordant une charte de commune, que les barons du Vermandois et le clergé jurèrent de respecter (vers 1102). Tous les pouvoirs ne furent pas conférés à un seul corps, comme à Cambrai. Il y eut un maire, avec deux ou trois échevins pour l'assister, et des conseillers appelés jurés. La commune de Saint-Quentin, pour n'avoir point été établie par les armes, n'en eut

pas moins la pleine liberté, comme à Cambrai. Elle ne payait d'impôts qu'à elle-même, ouvrait la porte à tous, c'est-à-dire recevait quiconque venait du dehors chercher asile dans ses murs, pourvu, disent les Coutumes de Saint-Quentin, qu'il ne fût accoutumé à méchanceté. La ville revendiquait même par force les droits de celui qui lui demandait asile contre le seigneur qu'il avait quitté. Les comtes de Vermandois ne pouvaient faire de changements dans la monnaie sans le consentement du maire et des jurés, ni mettre d'autre garde que les gens de la commune dans le château qu'ils avaient en ville.

L'évêque-comte de Noyon imita la comtesse de Vermandois. C'était un ancien chanoine du chapitre de Cambrai, nommé Baudri de Sarchainville; il avait été témoin des révolutions cambraisiennes, et il en empêcha l'imitation dans sa ville épiscopale par l'octroi volontaire d'une charte de commune aux Noyonais. Ainsi que la comtesse de Vermandois, il fit jurer aux gens d'Église et aux nobles de respecter la commune. Il prononça l'excommunication contre quiconque transgresserait ce serment, et il fit ratifier l'établissement de la commune par le roi Louis le Gros, son suzerain (1108). Noyon eut un corps de jurés comme Cambrai.

Laon, la vieille capitale des derniers rois carolingiens, ne fut pas aussi heureuse que Saint-Quentin et que Noyon. Au lieu d'une réforme pacifique, elle eut une révolution sanglante. Ses évêques vivaient entourés de petits nobles qui habitaient la ville et qui les aidaient à opprimer les bourgeois. Ceux-ci, de leur côté, suivant les mauvais exemples qu'on leur donnait à l'évêché, étaient gens de mœurs violentes, et parfois emprisonnaient et rançonnaient les paysans et les étrangers. En 1109, l'évêque-comte de Laon était un prêtre soldat, appelé Gaudri, ancien chapelain du roi Henri d'Angleterre. Il avait fait prisonnier de sa main le duc Robert de Normandie, dans la bataille qui avait enlevé la Normandie à Robert pour la donner au roi Henri, et celui-ci l'avait récompensé en lui faisant

obtenir l'appui du jeune roi Louis pour l'élection au riche évêché de Laon.

L'évêque Gaudri n'aimait que la chasse et la guerre; il faisait tuer ou aveugler ceux qui lui déplaisaient, et il fit assassiner, dans sa cathédrale même, un brave chevalier qui avait acquis grand renom à la croisade. Pendant une absence du prélat, les bourgeois achetèrent à prix d'or le consentement des gens d'Église et des nobles, qui gouvernaient au nom de l'évêque, à ce que la ville s'érigeât en commune. Les bourgeois élurent un maire et douze jurés.

L'évêque Gaudri, à son retour, se montra d'abord très en colère; mais les bourgeois l'apaisèrent, dit la chronique, par l'offre de beaucoup d'or et d'argent. La commune, d'ailleurs, ne réclamait pas l'entière exemption d'impôts comme à Saint-Quentin et à Cambrai, et consentait à payer des redevances annuelles à l'évêque. Les bourgeois achetèrent aussi la garantie du roi, qui jura la charte laonnaise et la fit sceller du grand sceau de la couronne. Trois ans après, cependant, l'évêque, les gens d'Église et les nobles de la ville offrirent au roi une grosse somme, afin qu'il permit à l'évêque d'abolir la commune.

Louis le Gros, par besoin d'argent, se laissa induire à manquer honteusement aux habitudes de justice et d'honnêteté qu'il avait montrées jusqu'à cette heure. Il accepta l'offre de l'évêque. L'évêque, en vertu de son autorité pontificale, délia le roi et se délia lui-même de leurs serments à tous deux. Il fut signifié, de la part du roi et de l'évêque, aux magistrats municipaux de cesser leurs fonctions, et aux bourgeois de cesser leurs assemblées. Ceux-ci eurent avis que l'évêque allait lever sur eux une taxe pour se rembourser de la somme qu'il avait payée au roi, afin d'acheter l'abolition de la commune.

Quarante bourgeois jurèrent la mort de l'évêque et des nobles ses complices. Ils soulevèrent le peuple aux cris de : Commune! Commune! Les nobles accoururent au secours de l'évêque; ils furent



LES PAYSANS DE LA COMMUNE DE LAONNOIS COMBATTANT CONTRE LES NOBLES

gent leurs maisons en forteresses, barrent leurs rues avec des chaînes de fer, et prennent bravement l'offensive contre le château seigneurial, bâti d'ordinaire sur une hauteur qui commande la ville. Ils construisent, en face du donjon féodal, la tour municipale du beffroi, sur laquelle flotte la bannière de la commune, et du haut de laquelle les guetteurs veillent perpétuellement, prêts à mettre en branle la grosse cloche du tocsin dès que la commune est menacée.

La commune ! tel est le nom que les hommes des villes donnent partout à leurs associations dans le Nord, pour signifier qu'ils mettent en commun leurs cœurs, leurs bras et leur vie, afin de conquérir la liberté ou de succomber tous ensemble. Ce nom de commune devient partout l'amour du peuple et l'effroi de ses oppresseurs. La plupart des nobles l'ont en abomination. Les évêques et abbés regardent presque tous comme une espèce d'hérésie la prétention que manifestent les bourgeois de se soustraire aux exactions arbitraires des seigneurs d'Église. Les seigneurs ecclésiastiques, suivant l'opinion d'un célèbre évêque et théologien de ce temps, ne sont point obligés de tenir les serments de respecter la commune, que leur extorquent les ligueurs tumultueuses des bourgeois. « Commune, dit un chroniqueur ecclésiastique, est un nouveau et très méchant mot : il veut dire que les sujets ne payent plus de redevances à leurs seigneurs qu'une fois l'an, et que, s'ils commettent quelques délits, ils en sont quittes pour une amende fixée d'avance. »

La commune prétendait aller plus loin encore que le disait ce chroniqueur, car elle aspirait, aussi bien que les consulats du Midi, à ne plus payer du tout d'impôts aux seigneurs. Les seigneurs ne se trompaient pas sur l'importance et sur les conséquences de ce grand nom de commune. Il signifiait que la fraternité et l'égalité des hommes établies par Jésus-Christ dans la religion demandaient à s'établir dans la politique, et qu'un nouveau principe de gouvernement apparaissait, à savoir : la volonté générale, l'unité dans l'égalité. Les petites communes municipales du moyen âge étaient l'an-

nonce de la grande communion nationale, qui devait un jour remplacer le régime des privilèges et la féodalité.

Il n'y eut point de luttes générales entre les seigneurs et les villes. Il y eut quelquefois des ligues partielles ; mais, le plus souvent, chaque seigneur et chaque ville se battirent ou transigèrent à part, sauf, en certains cas, l'intervention royale dont nous parlerons tout à l'heure. Les circonstances et les succès furent très variés. Toutes les villes ne réussirent pas à conquérir la commune ; mais les moins heureuses tirèrent quelque parti des victoires des autres, et y gagnèrent quelque adoucissement à leur sort, quelques réductions des abus qui les accablaient.

C'était la ville du Mans qui avait eu l'honneur d'arborer, la première, l'étendard de la commune. Dès l'an 1072, les bourgeois du Mans s'étaient constitués en commune ; ils résistèrent glorieusement aux barons du pays conjurés contre eux avec leur évêque, mais ils ne purent se maintenir contre la grande puissance de Guillaume le Conquérant. Les Manceaux n'obtinrent du Conquérant que la conservation de leurs anciennes coutumes et justices, et furent contraints de renoncer à leur commune.

La ville de Cambrai vient la seconde sur la liste. Elle s'était déjà révoltée trois fois contre son évêque durant les x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles, et n'avait pu être soumise que par les empereurs en personne. En 1076, les Cambraisiens jurèrent la commune : mais ils se laissèrent surprendre en trahison par les nobles du parti de l'évêque, et leur commune fut abolie. Ils la relevèrent bientôt en profitant de la guerre des Investitures, se la virent enlever de nouveau par l'empereur Henri V, puis la rétablirent et la gardèrent, malgré tous les efforts des évêques. « Que dire de la liberté de cette ville ? » dit un écrivain, « ni l'évêque ni l'empereur n'y peuvent lever de taxes, et l'on n'en fait jamais sortir la milice, si ce n'est pour la défense de la cité ». Cambrai était régie par quatre-vingts jurés qu'élisait la totalité des citoyens, et qui réunissaient dans leurs mains tous les pou-